

PROMESSE DE GARANTIE POUR LES ABRIS DE JARDIN VITAVIA

E. P. H. Schmidt & Co. GmbH

Nous accordons une garantie de 20 ans sur la conception et la structure des abris métalliques avec panneaux sandwich en aluminium et cadres en profilés d'aluminium achetés chez nous dans l'espace de validité de l'Union européenne et de la Suisse **20 ans sur la construction et le cadre** ainsi qu'une garantie de **10 ans sur les panneaux alvéolaires et les panneaux ASP** contre les intempéries. Le délai de la garantie commence à la date de la facture correspondante et n'est pas prolongé par d'éventuelles livraisons de remplacement.

La garantie sur la construction et le cadre ne s'étend pas aux joints, aux rails de porte, aux pièces en caoutchouc ou en plastique. De même, la garantie ne couvre pas les accessoires complémentaires pour abris de jardin.

La garantie pour les panneaux alvéolaires et les panneaux ASP s'étend exclusivement à leur résistance aux intempéries. Elle s'applique uniquement dans le cadre de l'achat d'un de nos abris de jardin.

Les conditions fondamentales pour bénéficier de la garantie sont la présentation d'une preuve d'achat ainsi que le montage dans les règles de l'art et l'entretien conforme aux instructions de montage et au plan de vitrage pour les plaques alvéolaires/plaques ASP. La garantie s'annule en cas de nouvel assemblage.

La garantie ne couvre pas non plus les défauts et dommages directement imputables à :

- à des phénomènes naturels extraordinaires (en particulier des charges de neiges à partir de 75 kg/m², les charges de vent d'une force à partir de 8, des chutes de grêle)
- un ancrage insuffisant
- à des modifications apportées à la construction par le consommateur
- un emplacement inadapté, par exemple exposé à des vents violents, derrière un mur extérieur remblayé ou dans un environnement très humide (par exemple à moins de 500 m du littoral, avec un sol constamment humide), dans les zones d'industrie lourde ou dans les environnements présentant une tendance à la corrosion exceptionnellement élevée
- un nettoyage incorrect des panneaux alvéolaires/panneaux ASP avec utilisation de produits chimiques nocifs (par exemple, des produits nettoyants à forte teneur en tensioactifs, tels que les nettoyants pour vitres, les produits anti-mousse, etc.)
- à un montage incorrect des plaques en polycarbonate, en particulier en provoquant des rayures et des tensions ou en utilisant des colles ou des mastics incompatibles et/ ou en orientant mal la surface co-extrudée résistante aux UV
- le stockage de produits chimiques agressifs ou de matières organiques agressives
- Dommages à la peinture et rayures non présents à la livraison
- à des décolorations
- à un tort dont l'acheteur est principalement lui-même responsable

En cas de réclamation fondée à laquelle s'applique notre garantie, nous choisirons d'effectuer soit une livraison de remplacement des pièces à échanger soit un remboursement du prix d'achat correspondant. Le cas échéant, l'envoi des pièces de rechange se fait alors à nos frais. Il n'existe aucune obligation de stocker des pièces de rechange, de sorte que les livraisons de remplacement peuvent, dans certains cas, différer de l'original. Toute autre responsabilité comme par exemple pour le démontage ou le montage des pièces réclamées ou livrées ultérieurement ainsi que pour tout autre frais annexe n'est pas l'objet de cette garantie.

Le recours aux droits de garantie accordés est gratuit. Cette garantie n'entraîne aucune restriction des droits légaux en cas de défaut (§§ 437 et suivants du Code civil allemand).



E.P.H. Schmidt & Co. GmbH

Grossistes et fabricants
de l'équipement de jardin

Höfkerstr. 30
44149 Dortmund

Contact:

T +49 231 941655-0
F +49 231 941655-99
info@eph-schmidt.de
www.eph-schmidt.de

Directeurs:

Dieter Schmidt
Oliver Schmidt
Dr. Thomas Schmidt
Michael Surmann

Siège social à Dortmund

Tribunal d'enregistrement Dortmund, section B,
Registre du commerce 23694
Numéro d'identification fiscale :
DE 125 130 126
ILN : 40 05717 00000 4